



## CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

**Séance du 20 Novembre 2020 à 20 heures 30 minutes**  
**MAIRIE**

**Présents :**

M. VELLE PATRICE, M. CHENOT NICOLAS, M. GRIFFATON GABRIEL, M. GRIFFATON GAUTIER, M. GIRARD CHRISTIAN, M. LECLERE SEBASTIEN,

**Procuration(s) :**

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :**

**Secrétaire de séance :** Sébastien LECLERE

**Président de séance :** M. VELLE PATRICE

### **1 – VALIDATION DU COMPTE RENDU DU 09.10.2020**

Le maire demande si le compte-rendu de la réunion du 09.10.2020, appelle des remarques, interrogations ou modifications.

- Mr Gabriel GRIFFATON, précise que lors de la dernière réunion du conseil municipal, lorsqu'il avait demandé si un avis de décès, pour Jean-Pierre JONDEAU avait été publié dans la presse locale, au nom de la commune, il pensait qu'en plus de l'article demandé par Monsieur le Maire, une nécrologie allait paraître. Le Maire précise que non il avait juste demandé à notre correspondante un article qu'il avait rédigé avec les enfants de notre Adjoint.
- Mr Christian GIRARD, avait envoyé une remarque par mail, à Monsieur le Maire suite à la diffusion du compte rendu. En indiquant que sur compte-rendu un échange n'a pas été retracé et qu'il y avait rétention d'information. Dans le point n°10 (repas des aînés), en plus des remarques indiquées sur le compte-rendu, Mr Christian GIRARD avait affirmé, que le Maire de la Commune voisine, ANSAUVILLE, était « un homme bien car lui payait sur ses deniers personnels les colis aux aînés de son village ». Le Maire indique qu'effectivement cet échange n'avait pas été retracé dans le compte-rendu, et il prend acte et l'ajoute. Cependant à cette remarque Monsieur le Maire demande à Mr Christian GIRARD, à l'avenir de bien vouloir vérifier ses sources d'informations, car il a demandé directement à son collègue, Maire de la commune d'ANSAUVILLE si ce qui avait été affirmé par Mr Christian GIRARD était vrai, et la réponse est tout autre, dans cette commune le Maire offre le beaujolais à ses habitants et non les colis des aînés.
- Mr Christian GIRARD indique qu'il trouve que trop de détails apparaissent sur les compte rendus, à cela Mr le Maire précise qu'en début de ce mandat, à la seconde réunion conseil municipal, cette demande de précisions avait été formulée, et que dans tous les cas le procès-verbal de réunion se doit d'être précis, ensuite il est possible de refaire un résumé de ce procès-verbal pour compte rendu à diffuser, mais la précision n'est plus là, donc il a fait le choix de recopier intégralement le procès-verbal qui devient alors le compte rendu.
- Monsieur le Maire demande alors si d'autres remarques, interrogations ou corrections sont demandées par les conseillers présents :

Le Maire demande alors aux conseillers présents de bien vouloir délibérer pour valider ce compte-rendu :

**VOTE : Compte-Rendu Validé par les 6 conseillers présents.**

Le Maire fait alors passer le registre des délibérations du 09.10.2020, pour que les conseillers puissent signer

## **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Maire demande si un conseiller veut bien remplir la fonction de secrétaire pour cette séance, Mr Sébastien LECLERE se propose d'être le secrétaire pour cette séance. A l'unanimité, les conseillers valident, Mr Sébastien LECLERE est donc désigné secrétaire de cette séance.

## **2 – Suppression d'un poste d'Adjoint :**

Le Maire indique que suite au décès, le 07 Octobre 2020, de Mr Jean-Pierre JONDEAU, 1<sup>er</sup> Adjoint de la Commune élu le 4 Juillet 2020, il convient de délibérer pour supprimer un poste d'Adjoint.

En effet, plusieurs élus avaient indiqué qu'ils ne jugeaient pas utile d'avoir 2 adjoints, pour notre commune, ainsi le Maire propose donc la suppression d'un des 2 postes qui avaient été ouverts par la délibération du 04 juillet 2020.

Mr Gautier GRIFFATON demande à Monsieur le Maire si un nouvel arrêté de délégation va être pris et sera affiché, à cela Monsieur le Maire précise qu'il a préparé un nouvel arrêté de délégation à son Adjoint, qui va être signé et sera le moment venu affiché en Mairie.

Mr Christian GIRARD rappelle à Monsieur le Maire qu'il avait bien souhaité 2 adjoints après son élection. A cela, Monsieur le Maire répond qu'effectivement il avait demandé la création de 2 postes, même si des conseillers s'y étaient opposés, mais que dorénavant le conseil ne comptant que 6 membres, un seul adjoint lui semble être plus raisonnable et proportionné.

Le Maire propose alors la délibération « suppression d'un poste d'adjoint :

### **VOTE : Acceptation à l'unanimité**

Le Maire informe alors les conseillers présents que le tableau du Conseil Municipal va ainsi être modifié, pour être diffusé aux autorités compétentes.

## **3 – Indemnité de l'Adjoint :**

Le Maire indique que par délibération en date du 4 juillet, les indemnités suivantes avaient été allouées aux adjoints :

- 1er adjoint : 9.90 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique
- 2ème adjoint : 8.00 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique

Notre commune ne comptant plus qu'un adjoint, il demande aux conseillers présents de bien vouloir délibérer pour octroyer le montant maximal à l'adjoint soit les 9.90% de l'indice soit un montant brut de 385.05€ mensuel (net 333.07€), en qualité de 2<sup>ème</sup> Adjoint, les 8% représentaient un brut mensuel de 311.15€ (net 269.14€)

Mr Gautier GRIFFATON et Mr Christian GIRARD demandent à ce que ce vote se fasse à bulletin secret. Le Maire distribue alors à chaque conseiller un bulletin de vote et demande à chacun de formuler son vote en indiquant « pour » ou « contre ».

Les bulletins déposés sont alors dépouillés :

- 3 bulletins « pour »
- 3 Bulletins « contre »

### **VOTE : le vote est donc rejeté**

Le Maire précise qu'il représentera cette délibération ultérieurement

#### **4 – Demande de Sortie du SIVM de l'Esch au Mad des Communes d'Ansauville et Grosrouvres :**

Le Maire refait un rapide historique pour expliquer ce point :

- Ces 2 communes avaient déjà formulé cette même demande en 2019, le SIVM en date du 09.07.2019, avaient validé par délibération cette demande et l'ensemble des communes, et la Communauté de Communes, devaient se prononcer pour ou contre cette demande de sortie du syndicat. Pour mémoire notre conseil municipal avait en date du 20.09.2019 délibéré, à l'unanimité favorablement à cette demande de sortie du SIVM
- Pour diverses raisons alors que la majorité des communes et la Communauté de Communes avaient délibéré favorablement, cette sortie du syndicat n'avait alors pas pu se faire.
- Les 2 communes ont alors renouvelé cette même demande, après le renouvellement des conseils municipaux. (11/09 pour ANSAUVILLE et 21/09 pour GROSROUVRES) elles souhaitent se retirer du SIVM de l'Esch au Mad pour rejoindre le SIVM du Terrouin, elles invoquent les motifs suivants :
  - la prise de compétence Mobilité par la CCTT
  - la cohésion des intercommunalités
  - le coût de fonctionnement bien inférieur sur le secteur de Ménil la Tour
- Le SIVM, réuni en conseil syndical, le 14.10.2019 a favorablement délibéré pour accepter cette sortie du syndicat, par 10 Voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

Le Maire indique pour sa part, qu'il comprend la demande de ces 2 communes et qu'il a tenu le même discours au dernier conseil syndical du SIVM, que celui qu'il avait en 2019, il reste favorable à cette demande et propose alors aux conseillers présents de délibérer :

Mr Gautier GRIFFATON demande si cette sortie ne risque pas dans un avenir plus lointain de provoquer la fermeture de plusieurs classes, à cela Mr le Maire répond qu'en tout état de cause une fermeture est déjà selon lui inévitable, vu les effectifs des écoles à ce jour et qu'ayant occupé la fonction de Président du SIVM pendant plusieurs années il connaît les difficultés de ces 2 communes, notamment sur le plan financier. Mr Gautier GRIFFATON a des craintes sur le devenir des écoles de notre secteur dans les prochaines années, il souhaiterait voir nos écoles rester ainsi que les services qui y sont attachés. Mr le Maire indique que quoiqu'il en soit il faudra probablement aussi compter sur une prise de cette compétence scolaire dans les années à venir par notre Communauté de Communes.

Mr Christian GIRARD demande, dans le cas où ces communes rejoindraient le SIVM de Ménil la Tour, vers quel collège les enfants poursuivraient leur scolarité. Mr le Maire indique qu'à ce stade les enfants de ces 2 communes rejoindraient le collège de Thiaucourt, car la carte scolaire actuelle est ainsi, mais il sait qu'une démarche pour modifier cela est en cours sur ces 2 communes.

Mr Gautier GRIFFATON et Mr Christian GIRARD demandent à ce que ce vote se fasse à bulletin secret. Le Maire distribue alors à chaque conseiller un bulletin de vote et demande à chacun de formuler son vote en indiquant « pour » ou « contre ».

Les bulletins déposés sont alors dépouillés :

- 3 bulletins « pour »
- 3 Bulletins « contre »

**VOTE : le vote est donc rejeté**

## **5 – Convention avec la Communauté de Communes :**

Le Maire a rencontré les responsables du Service Technique de la Communauté de communes, pour évoquer les différents travaux qui pourraient être confiés à ce service.

Il a également échangé sur la possibilité de confier l'entretien des espaces verts à ce services,

Actuellement nous avons une convention, pour interventions ponctuelles, avec la Communauté de Communes, avec un coût horaire de 17.50€. La possibilité nous est proposée de modifier cette convention en une convention pluriannuelle qui nous permettrait de bénéficier d'un cout horaire à 14.50€, en nous engageant sur 3 années à raison d'un minimum de 100 heures de travaux par an. Ainsi si nous confions l'entretien des espaces verts, 30 heures sont estimées par passage, cela justifierait largement le quota de 100 Heures.

Le devis reçu pour l'entretien des espaces verts, pour la tonte et le désherbage le coût par passage serait de 561€, pour information avec l'entreprise qui travaillait cette année sur la commune le coût était de 714€ par passage.

Le Maire attend les devis pour :

- La réfection du passage pour piétons au niveau de l'arrêt des bus
- La réfection de la porte de l'Eglise et de la porte de l'ancien cimetière
- La peinture des bancs sur l'ensemble du village

Le Maire demande alors l'avis des conseillers présents et propose le vote

**VOTE : Acceptation à l'unanimité, le Maire est autorisé à signer cette nouvelle convention avec la CCMM et à confier les travaux d'entretien des espaces verts et divers travaux aux agents de la Communauté de Communes.**

## **6 – Avenant au Contrat GROUPAMA :**

Monsieur le Maire rappelle que les décrets transposant en droit français la directive européenne 92/50 portant coordination des procédures de passation des marchés publics ont édicté que les contrats d'assurance entrent dans le champ d'application de cette directive et ne peuvent plus comporter de clause de tacite reconduction. Ainsi il demande aux conseillers présents de bien vouloir signer les avenants des contrats d'assurance GROUPAMA arrivant à échéance.

**VOTE : Acceptation à l'unanimité**

## **7 – Parc Naturel Régional de Lorraine : Désignation des représentants de la Commune :**

Monsieur le Maire indique que le Parc Naturel Régional de Lorraine demande suite à l'installation des conseils municipaux, demande à ce que soit désigné les nouveaux délégués de la commune.

Le Maire fait appel aux volontaires, se proposent

- Titulaire : Mr Gautier GRIFFATON
- Suppléant : Mr Christian GIRARD

Le Maire propose alors de délibérer :

**VOTE : Acceptation à l'unanimité**

## **8- Point sur les Travaux en cours et à venir :**

- Velux et toiture : le Maire va recevoir une ou deux entreprises
- Traitement des rongeurs à la Mairie : le traitement a été fait et cela semble efficace
- Pont sur le chemin de la ferme de la Jonquière : le Maire et l'Adjoint ont rencontré 2 entreprises pour demander des devis, mais n'ayant ni l'un ni l'autre suivi le dossier au départ, ils souhaitent que Mr Gabriel GRIFFATON qui avait suivi ce dossier avec le 1<sup>er</sup> Adjoint refasse un point. Les 2 entreprises contactées refusent de poser les murs de soutènement sur le pont qui semble en mauvais état. L'Adjoint prend rendez-vous avec Mr Gabriel GRIFFATON pour refaire un point et cela sera rediscuté lors d'un prochain conseil.
- Réfection des rues : des demandes de devis sont en cours

## **9- Défibrillateur réparation ou remplacement :**

Le défibrillateur de la commune, installé derrière la salle polyvalente a été subi des dommages. Le Maire a demandé en urgence un contrôle de l'appareil, celui-ci est fonctionnel, cependant le coffret est en mauvais état et nécessite d'être remplacé.

Le Maire attend un devis pour ce remplacement mais également pour un échange de cet appareil qui est proche de dix ans.

Ce point sera à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

## **10- Questions Diverses :**

- Site internet : Le Maire indique qu'il travaille actuellement sur sa mise en place, avec Mr Nicolas CHENOT et Sébastien LECLERE, il sera effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2021.
- Le Maire indique qu'il a refait un point sur le cout du poste de secrétaire, Judith actuellement en poste coute 3300€ par an. Le Maire indique qu'il est plus que satisfait du travail fourni et tient à la remercier. Pour mémoire sur 2018 le coût du secrétaire était de 13 300€ par an.
- Le Maire indique que le tirage des lots d'affouage aura lieu le samedi 05 décembre 2020 à 14h00, il informera les personnes concernées. A l'issue, Le Maire accompagné de Mr Nicolas CHENOT et Mr Sébastien LECLERE distribuera les colis aux aines ainsi que les cadeaux aux enfants pour la Saint Nicolas.
- Mr Christian GIRARD fait remarquer que le passage de la balayeuse intercommunale n'est pas très efficace. Le Maire indique qu'il constate un travail un peu léger, cependant la balayeuse n'a pas pour objectif de désherber, et au prochain passage, Mr Nicolas CHENOT indique qu'il conviendrait de prendre des photos pour les envoyer à la Communauté de Communes et ainsi justifier notre contestation.
- Mr Sébastien LECLERE souhaite prendre la parole pour indiquer que la contestation électorale, le visant, et demandant l'annulation du second tour des élections municipales de juin 2020, a fait l'objet d'un jugement par le Tribunal Administratif de Nancy. Le verdict rendu est un rejet au fond de la contestation.  
Mr Nicolas CHENOT pour sa part indique qu'il souhaite que l'ensemble de la population soit informé, car cette contestation, présentait très clairement, à tort, certains élus comme des « truands ».  
Monsieur le Maire indique qu'il a été personnellement mis au courant par Messieurs Nicolas CHENOT et Sébastien LECLERE, de cette procédure, mais à aucun moment la Mairie n'a été officiellement informée de la procédure.

Plus aucune remarque n'est formulée, le Maire lève alors la séance à 22h15.

Fait à HAMONVILLE le 21 Novembre 2020

Le Maire,  
Patrice VELLE

